

Commune de PIGNANS



Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES

Extrait du registre des Arrêtés du Maire
du 06 septembre 2022

ARRÊTÉ N° 2022/457

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,

Vu le Code des Communes (partie réglementaire),

Vu le Code de la Route,

Considérant la demande en date du 02 septembre 2022 de la société SCOPELEC sise 185 rue de la Création – à – 83390 – CUERS, représentée par Monsieur Rida RAHBI et agissant pour le compte d'ORANGE,

ARRÊTE

Article 1 :

L'entreprise SCOPELEC procédera au remplacement des câbles Télécoms en souterrain afin de rétablir des lignes qui sont en pannes place des Armistices, tel que présenté dans sa demande, en prenant soin de ne pas dégrader, de quelque manière que ce soit ladite voie.

Aucuns gravats, ciment ou autres matériaux ne seront jetés ni déposés sur la chaussée et dans le pluvial.

Article 2 :

Pendant la période des travaux stipulée à l'article 3 du présent arrêté, le stationnement sera interdit sur la place PMR sise place des Armistices. La place de stationnement réservée à la Police Municipale sera également réservée pour l'entreprise SCOPELEC.

Article 3 :

La présente permission de voirie est valable du lundi 12 septembre au jeudi 22 septembre 2022 inclus.

Article 4 :

La signalisation réglementaire sera mise en place par la Mairie, puis maintenue et retirée par l'entreprise SCOPELEC qui sera et demeurera seule responsable de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait de ces travaux.

Article 5 :

Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 06 septembre 2022.

Le Maire,
Fernand BRUN

